

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 12 mars 2020

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 05/03/2020 <i>L'an deux mille vingt et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 7	Présents : Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Jean-Sebastien BATLLE, Elisabeth GOUALIN, Isabelle ARTHOZOUL, André SARDA
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés: Marie-Thérese LEGRAND par Jean-Sebastien BATLLE
Contre: 0	Excusés: Gisèle GAVIGNAUD
Abstentions: 0	Absents: Sophie DUNCAN
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Vote du compte administratif 2019 du Budget annexe eau et assainissement M49 - DE_009_2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par MARTY Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		44 377.35	1 450.58		1 450.58	44 377.35
Opérations exercice	17 614.71	19 874.27	34 195.47	36 391.34	51 810.18	56 265.61
Total	17 614.71	64 251.62	35 646.05	36 391.34	53 260.76	100 642.96
Résultat de clôture		46 636.91		745.29		47 382.20
Restes à réaliser	12 000.00				12 000.00	
Total cumulé	12 000.00	46 636.91		745.29	12 000.00	47 382.20
Résultat définitif		34 636.91		745.29		35 382.20

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___